



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 23 janvier 2018

18 h 00

salle du conseil

Présence : Roland Fougère, maire
Pauline Hébert, maire suppléante
Oscar LeBlanc, conseiller
Raymond Poirier, conseiller
Denny Richard, directeur général, greffier

Absent : Mike LeBlanc, conseiller

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au directeur général.

2. Adoption de l'ordre du jour.

18-26 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Écoute des objections de l'Arrêté 2018-02 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche. (22 rue du Parc)

Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer au projet d'arrêté. Le directeur général fait part qu'il n'a pas reçu d'objection par écrit suite aux annonces publiées.

a. Arrêté 2018-02 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche – première lecture lue dans son intégralité. (22 rue du Parc)

18-27 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2018-02 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

b. Arrêté 2018-02 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche – deuxième lecture lue par titre. (22 rue du Parc)

18-28 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2018-02 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. Écoute des objections de l'Arrêté 2018-03 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche. (Terrain de camping)

Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer au projet d'arrêté. Le directeur général fait part qu'il n'a pas reçu d'objection par écrit suite aux annonces publiées.

a. Arrêté 2018-03 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche – première lecture lue dans son intégralité. (Terrain de camping)

18-29 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2018-03 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

- b. **Arrêté 2018-03 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche – deuxième lecture lue par titre. (Terrain de camping)**

18-30 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2018-03 – Arrêté modifiant l'arrêté 2008-05, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

6. **Levée de l'assemblée.**

18-31 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

pour la levée de l'assemblée à 18h10.

ADOPTÉE